

# Solidarité avec la famille Khanoyan !

De nationalité Arménienne, Karen et Nariné arrivent en France en 2008 avec leurs trois enfants : Mariné, Lilit et Edgar.

Les enfants sont scolarisés à Poitiers : au lycée Camille-Guérin, au collège Ronsard et à l'école Coligny-Cornet. Leurs résultats sont excellents et leurs enseignants très fiers de leurs progrès. Lilit est élue au Conseil d'Administration du collège Ronsard. Ils ont aussi un engagement sportif : Lilit est engagée à haut niveau au sein de l'ASPTT Natation Synchronisée, Edgar joue au football Poitiers Club.

Les parents sont bénévoles au Secours Populaire.

En février 2014 Karen est arrêté par la police et placé en Centre de Rétention à Bordeaux avec une Obligation de Quitter le Territoire Français sans délai. Choqués, enseignants, entraîneurs sportifs et collectif DNSI de soutien aux migrants expriment leur solidarité avec cette famille.

Après 20 jours Karen n'ayant pas été expulsé est libéré. La Préfecture refuse toute régularisation tant que la famille, entrée en France sous un faux nom, n'aura pas rectifié officiellement son identité. En novembre 2014, ils obtiennent enfin leurs passeports et

envoient à la Préfecture leurs demandes de titres de séjour.

Présents depuis plus de 5 ans en France, avec des enfants scolarisés depuis plus de 3 ans, faisant preuve d'une parfaite intégration cette famille correspond parfaitement aux critères de régularisation de la Circulaire Valls du 28/12/12.

Mais la Préfecture refuse toujours d'accorder un titre de séjour à cette famille, interdisant de fait aux parents de travailler : Karen perd son emploi. Cela entraîne une extrême précarité et conduit à accumuler des dettes de loyer très lourdes.

En plus d'être menacée d'expulsion, cette famille vient de se voir signifier une décision d'expulsion de son logement. La trêve hivernale prend fin le 31 mars et l'on peut craindre une exécution rapide.

DNSI rappelle le Droit fondamental pour tout enfant de pouvoir suivre des études dans des conditions décentes. Comment cela peut-il être possible sans titre de séjour, en étant menacé de devoir quitter le territoire chaque année, et en étant expulsé de son logement ?

**La Préfecture de la Vienne doit cesser son harcèlement administratif  
et accorder d'urgence à cette famille  
le titre de séjour auquel elle peut prétendre.**

*Rassemblement devant la Préfecture  
mercredi 18 mars 12h30*